

COMPRENDRE LA FINANCE DE L'OMBRE

LE SHADOW BANKING

MORGANE KUBICKI - MARS 2026



Introduction

Quand on parle de shadow banking, on imagine des couloirs obscurs et des transactions à l'abri des regards... La réalité est nettement moins mystérieuse. L'ancien gouverneur de la réserve fédérale américaine donne une définition assez claire de cette finance de l'ombre (traduction francophone de shadow banking) : « le shadow banking correspond à une série d'institutions et de marchés financiers qui mènent des activités bancaires classiques sans être des banques, et donc à la marge des régulations et garanties en vigueur ».

Pour démystifier ce système, on parle d'ailleurs depuis une dizaine d'années d'intermédiation financière non-bancaire (IFNB) plutôt que de « finance de l'ombre ». Ces activités représentent aujourd'hui près de la moitié des actifs financiers mondiaux.

1 La banque sans les règles

Pour comprendre ce qui se trame dans ce monde parallèle, il suffit de penser à ce que fait une banque traditionnelle : elle collecte des dépôts, prête à long terme, et bénéficie de filets de sécurité comme les garanties de dépôt ou l'accès à des liquidités d'urgence auprès des banques centrales. Elle peut aussi prêter plus qu'elle n'a de dépôts.

Les acteurs et actrices du shadow banking, de leur côté, collectent des fonds auprès d'investisseur-euse-s – parfois institutionnels, parfois particuliers – puis utilisent cet argent pour prêter, investir ou structurer des produits financiers. Les fonds collectés sont investis et gérés. Les profits générés servent à rémunérer les investisseur-euse-s et l'institution pour son rôle d'intermédiaire. Pas de création monétaire, pas de dépôts garantis, pas non plus de soutien des banques centrales en cas de crise.

Concrètement, il s'agit de toute sorte de structure financière qui intermédie l'argent sans passer par une banque traditionnelle. Les fonds monétaires, par exemple, collectent de l'argent auprès d'investisseur-euse-s et achètent avec cela des titres financiers comme des obligations. Les fonds spéculatifs, aussi appelé « hedge funds », eux, prêtent à des entreprises que les banques jugent trop risquées ou achètent des produits particulièrement complexes.

2 La crise

Sur le plan positif, ces acteurs contribuent à élargir l'accès au financement : des jeunes entreprises ou sociétés qui ne rentrent pas dans les critères stricts des banques traditionnelles. Mais certaines activités de la finance non bancaire sont porteuses de risques. La crise financière de 2007-2008 est d'ailleurs intrinsèquement liée à cette finance qui a pris des risques excessifs sans filet de sécurité.

Avant l'éclatement de la crise, le shadow banking a en effet massivement alimenté la bulle financière américaine en rachetant les crédits immobiliers risqués accordés à des personnes qui n'avaient pas la capacité de rembourser. Les fonds spéculatifs, qui n'avaient pas de réserve en cas de problème, ont rapidement été mis dans l'embarras à l'éclatement de la crise quand les investisseur-euse-s ont perdu confiance et voulu récupérer leur mise.

Avant 2008, des banques avaient aussi pris soin de déplacer des prêts risqués vers des structures externes non bancaires pour qu'ils n'apparaissent plus dans leurs comptes. Sur le papier, elles semblaient plus solides et pouvaient prêter davantage. Mais quand ces prêts ont cessé d'être remboursés, ces structures ont vacillé et les banques ont dû intervenir.

Ces intermédiaires financiers restent encore souvent des filiales de banques ou de sociétés d'assurances. Les relations avec les banques traditionnelles sont très étroites.

3 La régulation

Les autorités de supervision sont vigilantes quant à la croissance de ce marché. Les activités ne sont en effet pas soumises aux mêmes exigences réglementaires que les banques, que ce soit au niveau des réserves ou de transparence. On estime ainsi que le blanchiment et le financement du terrorisme y jouent un rôle important. Aux îles Caïman, l'intermédiation financière non bancaire représente 90 % des actifs du pays.

À mesure que ce secteur prend une place de plus en plus importante dans le financement de l'économie et renforce ses liens avec les banques traditionnelles, la nécessité d'un encadrement solide devient évidente. Sans règles adaptées, les difficultés rencontrées par un acteur pourraient rapidement se propager aux autres et fragiliser l'ensemble du système financier : c'est ce qu'on appelle le risque systémique. Pour éviter ce scénario, les instances internationales plaident en faveur de règles communes, claires et proportionnées, reposant sur un principe simple : mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles.

Morgane Kubicki
Mars 2026



A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 5 thématiques traitées par Financité, à savoir :

Environnement : Nous pensons que la finance doit urgemment accompagner la transition écologique. La charge des investissements supplémentaires nécessaires ne pas porter atteinte à la satisfaction des besoins essentiels de la population et, en particulier, des classes populaires. Depuis 2005, nous analysons la qualité des produits d'investissement socialement responsable au travers de listes noires d'investissement et plaidons pour la mise en place d'une norme légale minimale stricte pour qualifier un fonds d'investissement de durable.

Inclusion : L'inclusion financière fait référence à un processus par lequel une personne peut accéder à et/ou utiliser des services et produits financiers proposés par des prestataires classiques, adaptés à ses besoins et lui permettant de mener une vie sociale normale. Financité a développé une activité importante en matière d'inclusion financière depuis le début des années 2000 : études sur l'élaboration d'un service bancaire universel, études sur l'inclusion financière, analyses, animations, plaidoyer... Elle a créé et participé au European Financial Inclusion Network (EFIN) et à divers programmes de micro-épargne et de prévention du surendettement.

Responsabilité : La finance peut être qualifiée de responsable si elle porte la même attention aux conséquences sociales, environnementales et économiques de son activité ou, pour le dire autrement, si elle ne porte pas atteinte à l'intérêt général. Pour s'assurer que la finance serve l'intérêt général, Financité s'intéresse notamment à la stabilité du secteur et aux deux grands facteurs de production, le capital et le travail. Nous y consacrons des analyses, animations, plaidoyer... mais nous approchons aussi cette dimension au travers de partenariats comme la Coalition Corona ou le Réseau pour la Justice fiscale.

Solidarité : La finance solidaire est une finance responsable plus engagée puisqu'elle consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique. Pour promouvoir cette finance solidaire, Financité est notamment à l'origine du label Finance solidaire et de la coopérative de financement de l'économie sociale F'in Common.

Proximité : Une finance de proximité favorise la création de réseaux d'échanges locaux, resserre les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et soutient financièrement les initiatives au niveau local. Notre objectif est de favoriser les filières de circuit courts et d'économie circulaire ainsi qu'une consommation responsable, notamment à travers la mise en place de systèmes d'échanges comme les monnaies locales et citoyennes.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'ASBL Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.